



# LE FONDS HOUTMAN

## RAPPORT ANNUEL 2018





## Table des matières

---

LES MISSIONS DU FONDS HOUTMAN .....	4
LE FONDS HOUTMAN EN 2018 .....	4
LA COMPOSITION DU FONDS HOUTMAN .....	5
LE FONCTIONNEMENT DU FONDS HOUTMAN .....	6
LES ACTIONS ET RECHERCHES-ACTIONS INSCRITES AU BUDGET DU FONDS EN 2018 .....	7
POURSUITE DU SOUTIEN AU THÈME « VIVRE ENFANT DANS LA MIGRATION » .....	7
NOUVEAU THÈME : LA COMMUNICATION AUGMENTATIVE ET ALTERNATIVE (CAA) .....	8
EXPLOITATION DE RÉSULTATS : DIFFUSION DU RÉFÉRENTIEL « VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE » .....	9
EXPLOITATION DE RÉSULTATS : DIFFUSION DU GUIDE DE BONNES PRATIQUES « ENFANTS EN BAS ÂGE DE MÈRES INCARCÉRÉES » .....	9
EXPLOITATION DE RÉSULTATS : FIN DES PROJETS « ENFANCES ET CULTURES » ET COLLOQUE DE FÉVRIER 2019... 10	
EXPLOITATION DE RESULTATS : POURSUITE ET FIN DES PROJETS « REPENSER LES ESPACES DE RECREATION : VERS L'ORGANISATION D'ESPACES DE CITOYENNETE, D'EPANOUISSEMENT ET D'EMPATHIE », PREPARATION DU COLLOQUE DE FEVRIER 2020.....	13
LES ACTIONS ET RECHERCHES-ACTIONS BUDGÉTÉES AUPARAVANT QUI SE POURSUIVENT OU SE CLÔTURENT EN 2018 .....	19
FIN DE VIE, DÉBUT DE VIE ET GRANDE PRÉMATURITÉ : ENJEUX ÉTHIQUES DANS LES SERVICES DE SOINS NÉONATALS INTENSIFS .....	19
DROITS DES ENFANTS PRIVÉS DE LIBERTÉ : PROJET « CHILDREN'S RIGHTS BEHIND BARS » ET SUITE : « UN PARCOURS PARTICIPATIF VERS LA REINSERTION » .....	20
PREVENTION PRECOCE DE L'OBESITE DE L'ENFANT : PROJET « POURQUOI J'AI FAIM ? » .....	21
ENFANTS VICTIMES DE MALTRAITANCE SEXUELLE : SITE INTERNET WWW.MALTRAITANCESEXUELLEINFANTILE.BE .....	21
PARENTALITE ADOLESCENTE .....	22
DROIT SCOLAIRE .....	23
SOUTIEN A LA PARENTALITE .....	24
LES AIDES PONCTUELLES ACCORDEES EN 2018 .....	25
LES CAHIERS DU FONDS HOUTMAN EN 2018 .....	26
CONTACTS.....	26

# BREF RAPPEL : LES MISSIONS DU FONDS HOUTMAN

---

Né en 1989 suite au legs de feu Herman Houtman, le Fonds Houtman a pour vocation première de soutenir et d'accompagner **des actions et des recherches-actions** dans le champ de **l'enfance en difficulté** en **Fédération Wallonie-Bruxelles**. Il est administré, au sein de l'ONE, par un **Comité de Gestion** composé de : trois représentants du Conseil d'Administration de l'ONE, un représentant de chacune des deux branches de la famille

du légataire, trois experts des questions de l'enfance désignés par les universités complètes de la Fédération Wallonie-Bruxelles (UCL, ULB et ULg), un représentant du Fonds de la Recherche Scientifique (F.R.S.-FNRS), un représentant du Conseil Scientifique de l'ONE, un représentant de la Direction Recherche et Développement de l'ONE, un Conseiller médical et un Administrateur Général.

## LE FONDS HOUTMAN EN 2018

---

Le Fonds Houtman accueille en 2018 une **nouvelle Administratrice Générale : le Docteur Marie-Christine Mauroy**. En effet, le Professeur Marc Vaincel a quitté le Fonds Houtman fin décembre 2017, afin de profiter d'une retraite bien méritée, après de nombreuses années dédiées au développement du Fonds (dont 18 années passées à sa tête). Un hommage a été rendu en janvier 2018 à Marc Vaincel, qui avait aussi reçu un Hippocrate d'Or en 2002. Le Docteur Marie-Christine Mauroy, ancienne Directrice de la Direction Santé de l'Office de la Naisance et de l'Enfance, lui a succédé au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le Dr Mauroy a une longue carrière ONE, en tant que Médecin en consultation pour enfants, Pédiatre du SASPE de La Hulpe, Conseillère Pédiatre pour le Hainaut, mais aussi en tant que Maître de fichier de la banque de données médico-sociales (BDMS) de l'ONE. Poursuivre l'œuvre accomplie par ses prédécesseurs et l'équipe du Fonds Houtman depuis près de 30 ans constitue pour elle une formidable opportunité pour promouvoir les valeurs de bienveillance et d'équité envers les enfants les plus défavorisés, valeurs qui lui tiennent particulièrement à cœur.

En 2018, le Fonds lance **trois nouveaux appels à projets** :

- Le premier porte sur « **Les enjeux éthiques dans les services de soins néonataux intensifs** » (appel lancé en mai 2018, démarrage de la recherche en novembre 2018).
- Le deuxième appel porte sur **la communication augmentative et alternative** (appel lancé en juin 2018, démarrage des projets début 2019).
- Le troisième appel porte sur le thème « **Vivre enfant dans la migration** » (appel lancé en novembre 2018,

dossiers attendus pour février 2019).

Il poursuit aussi la diffusion et l'exploitation des résultats des thématiques précédemment soutenues, parmi lesquelles :

- **Enfances et cultures – Se mobiliser avec l'école et les parents** : clôture des 6 projets soutenus et préparation d'un colloque qui aura lieu le 21 février 2019 au W:Hall (Bruxelles).
- **Violences au sein du couple – Les enfants en souffrance** : poursuite de la diffusion du référentiel, notamment par l'organisation de modules de sensibilisation au sein des maternités et services de pédiatrie belges francophones.
- **La prise en charge et l'accompagnement des enfants en bas âge dont la mère est incarcérée en Belgique francophone** : poursuite de la diffusion du guide de bonnes pratiques (orienté surtout vers les enfants vivant hors de la prison alors que leur mère est détenue), notamment par des présentations aux acteurs extérieurs à la prison et impliqués dans cette prise en charge.
- **La prise en charge globale et coordonnée de la maltraitance sexuelle infantile** : poursuite de la diffusion du site [www.maltraitancesexuelleinfantile.be](http://www.maltraitancesexuelleinfantile.be).
- **Le droit scolaire** : diffusion des 2 outils réalisés à l'attention des jeunes : le site web [www.droitscolaire.be](http://www.droitscolaire.be) et l'application mobile « Mes droits au bahut », disponible sur Google Play Store (pour Android).

Deux numéros des *Cahiers du Fonds Houtman* paraissent en 2018 : le 24 sur le thème du droit scolaire et le 25 sur le thème « Enfances et cultures ». Voir aussi : <http://fondshoutman.be/cahiers/>.

Enfin, l'opération « *Cadeaux de fin d'année* » pour les enfants et familles en difficulté en Fédération Wallonie-Bruxelles est réitérée en 2018. Un peu plus de **1.000 enfants** en bénéficient.

Le détail de ces projets est exposé dans les pages qui suivent.

# LA COMPOSITION DU FONDS HOUTMAN

Le Comité de Gestion se compose au 31 décembre 2018 des membres suivants :

**Jean-Pierre Marique**

*Président du Comité de Gestion, Vice-Président du Conseil d'Administration de l'ONE*

**Marie-Christine Mauroy**

*Administratrice Générale du Fonds Houtman*

**Claudia Camut**

*Présidente du Conseil d'Administration de l'ONE*

**Elisabeth Degryse**

*Vice-Présidente du Conseil d'Administration de l'ONE*

**Benoît Van der Meerschen**

*Vice-Président du Fonds, représentant de la famille de Herman Houtman*

**Françoise Smets**

*Pédiatre, Vice-Doyenne de la Faculté de médecine, Professeure Clinique représentant l'Université Catholique de Louvain*

**Assaad Elia Azzi**

*Psychologue, Professeur ordinaire représentant l'Université Libre de Bruxelles*

**Christelle Maillart**

*Logopède, Professeure ordinaire représentant l'Université de Liège*

**Martine Dumont-Dagonnier**

*Chargée de Cours à l'UMons, représentant le Fonds de la Recherche Scientifique (F.R.S.-FNRS)*

**Tessa Goetghebuer**

*Expert ONE, Conseillère Pédiatre*

**Myriam Sommer**

*Expert ONE, Sociologue représentant le Conseil scientifique de l'ONE*

**Geneviève Bazier**

*Expert ONE, Psychologue représentant la Direction Recherche et Développement de l'ONE*

# LE FONCTIONNEMENT DU FONDS HOUTMAN

---

Le Fonds Houtman travaille sur base d'appels à projets sur des thèmes spécifiques proposés, discutés et sélectionnés annuellement par son Comité de Gestion. Ces thèmes sont préalablement soumis à l'aval du Conseil d'Administration de l'ONE.

Un Comité d'Accompagnement est mis en place pour chaque thème. Son rôle principal est le contrôle global de la démarche, du respect du cahier des charges et de la bonne utilisation des fonds, mais le Comité d'Accompagnement est aussi un lieu de ressources et un lieu de rencontre et d'échange pour les acteurs. Enfin, à l'issue des travaux, il peut aussi orienter et participer à l'exploitation des résultats.

Les actions et recherches-actions promues sont subsidiées pour une durée maximale de deux ans. Un prolongement et/ou un soutien complémentaire peuvent être obtenus à titre exceptionnel si les résultats le justifient et sont porteurs. Le budget global consacré annuellement au soutien d'actions et de recherches-actions résulte de la bonne gestion du patrimoine du Fonds.

**En 2018, environ 25 actions et recherches-actions sont soutenues par le Fonds Houtman.**

**Le budget 2018 des actions et recherches-actions s'élève à 159.000 €.**

D'autres actions, hors appels à projets et thèmes sélectionnés par le Fonds, peuvent bénéficier d'un soutien pour autant que la couverture budgétaire soit modeste et qu'il s'agisse de demandes ponctuelles. C'est sur le budget des aides ponctuelles par exemple que sont octroyés, chaque année depuis 2006, des « cadeaux de fin d'année » aux enfants en difficulté. Ces cadeaux s'adressent en priorité aux institutions œuvrant en Fédération Wallonie-Bruxelles et dont les besoins sont les plus urgents.

**En 2018, 16 institutions ont été soutenues dans le cadre de l'action « Cadeaux de fin d'année », ce qui représentait environ 1.000 enfants et un budget de 9.000 €.**

# LES ACTIONS ET RECHERCHES-ACTIONS INSCRITES AU BUDGET DU FONDS EN 2018

## POURSUITE DU SOUTIEN AU THEME « VIVRE ENFANT DANS LA MIGRATION »

Le Fonds Houtman budgète un montant complémentaire de 60.000 € pour ce thème (40.000 € déjà budgétés en 2017), pour l'appel qu'il lance en novembre 2018. Le texte de l'appel rappelle les éléments suivants :

- 50 millions d'enfants sont déracinés dans le monde. La moitié des migrants sont des enfants. Contrairement à l'image régulièrement véhiculée par la plupart des médias, l'Europe n'accueille qu'une petite partie des familles exilées. Et, en Belgique, en 2016, ce sont 4.960 enfants qui ont demandé l'asile, dont 1.076 enfants non accompagnés<sup>1</sup>.
- Le rapport « What do you think ? », coordonné par UNICEF Belgique, a interrogé 170 enfants : des enfants accompagnés par leur famille, d'autres non accompagnés mais aussi des mamans mineures isolées. Une majorité de garçons, mais aussi des filles. Et de nombreuses nationalités. Les préoccupations principales de ces enfants peuvent se résumer à 2 aspects : leurs inquiétudes pour leur pays d'origine (mettre fin à la guerre et à l'insécurité / aux discriminations et aux inégalités / à la pauvreté et à la corruption) et les difficultés rencontrées dans le pays d'accueil (le fait d'être seul, loin de sa famille / la procédure non adaptée / les centres qui ne sont pas adaptés non plus et l'importance des tuteurs de résilience (école, loisirs/jeux, amis, etc.)).
- La pénibilité de la route de l'exil a également été maintes fois soulignée, tant par UNICEF que par les autres acteurs rencontrés par le Fonds dans la phase de préparation de l'appel à projets. Le départ, souvent causé par un trauma, qui marque une rupture complète avec la vie « d'avant ». Puis la route, violente également – dont la violence laissera tant de traces sur la vie nouvelle et future. Enfin, l'arrivée dans le pays d'accueil, l'arrivée en Belgique.
- Rencontrer, travailler au contact d'enfants qui ont connu l'exil, c'est donc une belle opportunité de redonner espoir, de permettre de croire à nouveau, de refaire sens, de refaire lien, de rendre à ces enfants leur juste place, leur place d'acteur et d'auteur de solutions, leur place d'enfant. Une opportunité de résilience.



- Ceci peut être réalisé – options prises dans le cadre de l'appel – d'une part, par la reconnaissance et la prise en compte adéquates par les intervenants de terrain des signes/symptômes des traumas subis aux différents moments de l'exil, par l'accompagnement immédiat ou le plus rapide possible de ces enfants ; d'autre part par la mise en place d'actions/l'élaboration d'outils permettant aux enfants migrants de « se relier », de reconstruire leur histoire (passé-présent-futur), d'outils permettant un « débloqué » de l'imaginaire et favorisant un retour au jeu.

Le Fonds, au bout d'une importante phase de préparation, a donc décidé de soutenir **deux axes d'action**. Dans les deux cas, le souhait est d'aboutir à des **outils concrets, réutilisables et/ou transférables** vers toujours plus d'acteurs de terrain et d'enfants concernés.

- **AXE 1** : axe dédié aux **intervenants de terrain** et centré sur la **santé des enfants migrants**, au sens global mais en particulier leur **santé mentale (axe « sensibilisation/formation des acteurs de terrain »)** : comment sensibiliser/former les intervenants afin de leur permettre de mieux accompagner les enfants après un (souvent) long parcours d'exil ? Comment les sensibiliser au mieux, quel que soit le secteur d'activité (thérapeutique, scolaire ou extrascolaire...), à ce parcours et à ses conséquences ? Comment, en tant qu'intervenant, travailler à recréer la confiance en l'autre pour ces enfants, recréer le lien, permettre la relation ?
- **AXE 2** : axe orienté directement vers les **enfants** et centré sur leur **droit aux loisirs et au jeu (le retour au jeu)** : comment le jeu/les loisirs peuvent-ils soutenir l'enfant, lui permettre de reconquérir son droit à rêver, son droit à l'imaginaire (souvent bloqué lors de l'exil), lui permettre de participer aussi, de (re)devenir acteur de sa vie mais aussi de la vie autour de lui, en créant et en jouant ? Comment le jeu/les loisirs peuvent-ils être, concrètement, des outils de reconstruction et des tuteurs de résilience pour ces enfants ? Comment l'école et les loisirs (la pratique d'un sport, les activités culturelles et créatives) peuvent-ils également devenir un formidable moteur d'intégration/de participation à la société d'accueil ?

Les dossiers étaient attendus pour le 15 février 2019.

<sup>1</sup> In « Les enfants migrants et réfugiés en Belgique prennent la parole », Rapport « What do you think ? », UNICEF Belgique, 2018.

## NOUVEAU THEME : COMMUNICATION AUGMENTATIVE ET ALTERNATIVE (CAA)

Le Fonds Houtman budgète ce thème une première fois en 2018, à hauteur de 40.000 €.

Des droits aussi fondamentaux que de pouvoir faire des demandes, exprimer des préférences et des sentiments, faire des choix, refuser quelque chose ou solliciter de l'information sont des droits difficiles à exercer en cas de trouble de la communication. Les troubles de la communication concernent les déficits relevant de l'habileté à recevoir, envoyer, traiter et comprendre des concepts ou des systèmes symboliques verbaux, non-verbaux ou graphiques. Ces troubles peuvent être légers ou sévères. Ils peuvent être développementaux ou acquis. Ils sont souvent très invalidants, ce qui a conduit au développement de systèmes de communication augmentative (pour soutenir) et/ou alternative (pour remplacer).

Ces systèmes de CAA ont pour objectif de compenser et faciliter, de façon temporaire ou permanente, les difficultés des personnes présentant des besoins complexes en termes de communication. On différencie les systèmes sans aide technique (recours à des gestes, expressions faciales, au langage corporel ou à la langue des signes) et les systèmes techniquement assistés qui utilisent un dispositif pour transmettre ou recevoir des messages, que ce dispositif soit basé sur la technologie (ex. synthèse vocale, tablette, etc.) ou non (cartes de communication, pictogrammes, etc.).

Peu d'études se sont intéressées à la prévalence des troubles de la communication chez les enfants. Il est donc difficile d'avoir une estimation claire du nombre d'enfants qui, en Fédération Wallonie-Bruxelles, sont concernés par cette problématique. Certains groupes d'enfants sont considérés comme vulnérables. Parmi les enfants présentant une paralysie cérébrale (IMC – infirmité motrice cérébrale), on estime que 30 % sont touchés par une déficience auditive et des troubles de la parole et du langage. Et parmi les enfants atteints d'un trouble du spectre de l'autisme, 40 % ne développeraient pas de langage. Les enfants présentant une surdicécité (double déficience sensorielle) nécessitent une alternative efficace à la parole, sans laquelle ils restent à un stade pré-linguistique en ce qui concerne le développement de la communication. Les enfants présentant une dyspraxie verbale, dont la prévalence est estimée à 1 à 2 enfants pour 1.000, souffrent d'une atteinte verbale dans laquelle la précision et la cohérence des mouvements nécessaires à la parole sont problématiques.

Le recours à des systèmes de suppléance à la parole est un enjeu important pour ces enfants qui, grâce à ces aides, peuvent avoir accès au langage, à la culture, à la socialisation et aux apprentissages. Il s'agit ainsi de permettre la participation des enfants présentant des besoins complexes de communication aux mêmes activités que les enfants de leur âge.

Malheureusement, de nombreuses barrières à la participation de ces enfants ont été identifiées.

C'est pour permettre à chaque enfant de pouvoir exercer ses droits à la communication malgré son handicap que le Fonds a lancé cet appel à projets, en juin 2018. Il souhaite soutenir plusieurs projets qui se focaliseront sur la communication augmentative et alternative chez les enfants présentant des besoins complexes en termes de communication.

Au 15 octobre 2018, 12 dossiers étaient parvenus au Fonds. Au terme de la sélection, 2 équipes ont été retenues :

L'équipe de l'**ASBL Alternative 21** avec le projet « **Elaboration d'un programme de lecture partagée enrichie, soutenu par la CAA, en vue d'améliorer l'apprentissage et l'utilisation du vocabulaire de base et l'accès à la littératie émergente** ».

Il s'agit d'un projet de lecture partagée soutenue par différentes techniques de CAA (gestes, pictogrammes et tablette avec synthèse vocale). Ce programme est destiné à améliorer l'utilisation du vocabulaire de base et l'accès à la littératie émergente chez des enfants à Besoin Complexe de Communication (BCC). En effet, d'une part, l'accès au vocabulaire de base est un outil puissant pour que les utilisateurs de CAA atteignent une communication fonctionnelle, notamment dans l'environnement scolaire. D'autre part, il a été démontré que les activités de lecture partagée enrichie sont susceptibles d'aider les enfants à accéder à la littératie.

Des outils de CAA seront mis à disposition des enfants pendant la lecture d'histoires, afin d'augmenter les interactions autour du livre et de donner accès aux enfants concernés à un apprentissage des compétences de base en littératie.

Des logopèdes spécialisées proposeront des ateliers de lecture partagée en petits groupes. Chaque atelier permettra de stimuler tant le langage oral que la littératie. La multimodalité de la communication sera privilégiée afin que chaque enfant puisse utiliser le code qui correspond à ses besoins et à ses capacités.

Le projet impliquera l'entourage de l'enfant (parents, enseignant, logopède, éducateur) en visant, à l'échéance du projet, une utilisation autonome du programme. Au terme du projet, un manuel d'utilisation (méthodologie, supports créés, pistes d'exploitation) sera mis en ligne et une conférence et une formation seront organisées.

Le second projet est un projet de l'**UCLouvain**, de l'équipe de l'**Institut de recherche en sciences psychologiques (IPSY)**, intitulé « **Création d'un dispositif d'information et de sensibilisation pour améliorer les opportunités de communication d'enfants (3-12 ans) qui utilisent des moyens de communication augmentative et alternative** ».

L'objectif de ce projet est de favoriser la participation d'enfants à besoins spécifiques (de 3 à 12 ans) qui utilisent des moyens de communication augmentative et alternative, dans leurs milieux de vie.

L'équipe souhaite mieux outiller les parents et professionnels dans la facilitation de la communication et rendre le droit à la communication à chacun. Deux outils seront créés : un vade-mecum et une cartographie, pour améliorer leur



compréhension, leur connaissance et pour favoriser une communication horizontale.

Cette recherche s'effectuera en trois étapes.

La première étape de la recherche-action sera une phase exploratoire, qui consistera à effectuer un état des lieux pour identifier les enfants qui peuvent bénéficier et/ou bénéficient des dispositifs de CAA et les besoins précis de ces enfants. Pour ce faire, un court questionnaire en ligne sera créé et diffusé auprès de 30 parents d'enfants âgés de 3 à 12 ans de la Fédération Wallonie-Bruxelles utilisant des systèmes de CAA (avec ou sans assistance) mais aussi auprès d'instituteurs (30) et de logopèdes (30). Des focus groups seront également organisés : un pour les professeurs, un pour les logopèdes, un pour les parents, un pour les services ; qui permettront de donner la parole aux partenaires et de mettre en lumière les barrières, par exemple concernant les réglementations.

La deuxième étape sera consacrée à l'analyse des données des focus groups et des questionnaires, selon une approche couplant des données quantitatives et qualitatives, ainsi que l'interprétation en regard de la littérature. La revue de la littérature inclura aussi les balises éthiques et méthodologiques concernant les enquêtes et focus groups.

La troisième étape sera consacrée à la création de deux outils (en prenant en considération les éléments qui seront ressortis de la phase exploratoire) : un outil de sensibilisation (vade-mecum : une partie à destination des logopèdes, une partie pour les parents et une pour les instituteurs) pour diminuer les barrières d'opportunités à la participation de l'enfant, et un outil d'information pour poser les balises dans le choix d'un moyen de CAA au moyen d'un arbre décisionnel.

Ces projets ont démarré début 2019.

## EXPLOITATION DE RESULTATS : DIFFUSION DU REFERENTIEL « VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE – LES ENFANTS EN SOUFFRANCE »

Le référentiel « **Violences au sein du couple – Les enfants en souffrance. Comment détecter ? Comment accompagner ? Comment orienter ?** » paraît en 2017, à la suite des importantes recherches menées sur le thème « L'impact des violences conjugales sur l'enfant de moins de 4 ans et dès la période anténatale ».

Pour rappel, ce référentiel se présente en **2 tomes** : des **repères théoriques et cliniques** et des **outils d'aide à la pratique**. Il se base sur la méthodologie suivante :

- Une revue systématique de la littérature relative aux impacts des violences conjugales sur la santé des personnes concernées et aux interventions efficaces en la matière ;
- L'analyse de focus groups multidisciplinaires de praticiens impliqués dans l'étude clinique ou accompagnant les familles sur le long terme ;
- L'appui d'une équipe externe chargée de communication en promotion de la santé.

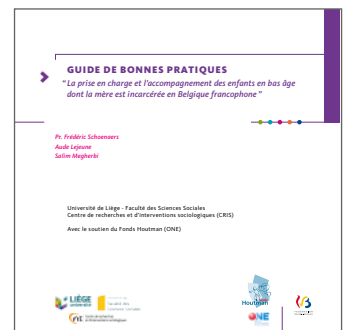
L'objectif principal du référentiel est de **soutenir les professionnels de santé** dans la détection précoce et l'accompagnement des familles concernées. Le référentiel a fait l'objet d'une diffusion élargie dès la fin 2017 (et notamment lors du colloque du 24 octobre 2017, « Optimiser l'accompagnement de l'enfant exposé aux violences intrafamiliales ou victime de maltraitance sexuelle »).

Il continue à être diffusé aujourd'hui, et le Fonds dédie en 2018 un nouveau budget (12.000 €), plus spécifiquement consacré à la réimpression du référentiel (6.500 €) et à l'organisation de **modules de sensibilisation dans les maternités et services de pédiatrie belges francophones** (5.500 €). Anne-Marie Offermans, Sociologue, Collaboratrice scientifique, Formatrice en milieu hospitalier et en médecine générale, Maître d'enseignement au Département de Médecine Générale de l'ULB, a été chargée par le Fonds de mener ce projet à bien. Les modules sont en cours.

Mme Offermans interviendra par ailleurs également, et le référentiel sera utilisé, dans la campagne actuellement en voie de préparation au sein de l'ONE sur le même sujet.

## EXPLOITATION DE RESULTATS : DIFFUSION DU GUIDE DE BONNES PRATIQUES « LA PRISE EN CHARGE ET L'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS EN BAS AGE DONT LA MERE EST INCARCEREE EN BELGIQUE FRANCOPHONE »

Entre 2011 et 2016, le Fonds Houtman a soutenu une équipe de l'Université de Liège (Prof. F. Schoenaers – Centre de recherches et d'interventions sociologiques), sur le thème des enfants en bas âge dont la mère est incarcérée en Belgique francophone.



Le travail de l'ULg s'est déroulé en **2 temps** :

- Un **premier volet** (2011-2013), de recherche, qui a abouti à un **état des lieux de la situation des jeunes enfants dont la mère est en prison en Fédération Wallonie-Bruxelles** (les quartiers femmes des prisons de Berkendael, Lantin et Mons ont été ciblés). Il s'agissait notamment de mettre en évidence lors de cet état des lieux les éventuels besoins spécifiques de ces enfants, mais aussi de proposer des recommandations et des pistes pour des actions plus ciblées visant à améliorer leur situation. **83 mères détenues** ont participé à l'enquête, 39 ayant des enfants de moins de 6 ans (**56 enfants concernés au total**). Budget alloué à ce volet : 74.962,75 € (budget 2011). Les **recommandations** suivantes ont été formulées à l'issue de ce 1<sup>er</sup> volet :
  1. Une plus grande sensibilisation des acteurs concernés (magistrats, etc.) afin de limiter les séparations mère-enfant en bas âge et de prendre en compte l'intérêt des jeunes enfants. La prise en compte de leurs besoins passe inévitablement par un recours

prioritaire aux peines alternatives ou à la détention à domicile pour les courtes peines (qui concernent un tiers des mères de l'étude – et un tiers sont en détention préventive), comme c'est le cas dans d'autres pays européens.

2. Une plus grande coordination entre la magistrature, les services de police et les services d'aide à la jeunesse à certains moments-clés du parcours des mères et des enfants, et en particulier lors de l'arrestation. La moitié des enfants en bas âge sont présents lors de l'arrestation de leur mère et aucun délai raisonnable n'est prévu pour réfléchir et préparer la séparation et l'accueil de l'enfant.
  3. Une amélioration de la fréquence et de la qualité des relations entre les mères incarcérées et leur enfant en bas âge, par l'amélioration des visites spécifiques adaptées aux tout-petits et par l'utilisation de nouveaux moyens de communication.
  4. L'installation effective d'une unité mère-bébé distincte, séparée des sections carcérales, ainsi que la mise à disposition du protocole signé en 2014 sur la naissance et l'accueil des bébés en prison.
  5. Un renforcement de l'accompagnement et du suivi psychosocial des enfants et des familles qui les accueillent, lorsque les enfants sont placés dans la famille élargie.
  6. Un meilleur accès à l'information relative à leurs droits, tant pour les mères incarcérées que pour les enfants et leur famille.
- Un **second volet** (2014-2016) a permis la mise en œuvre de certaines de ces recommandations, en particulier la **mise en place de modules d'information et de sensibilisation auprès de différents acteurs extramuros** (police, magistrature, barreau, services de l'Aide à la Jeunesse, services d'aide aux détenus, etc.). Et, surtout, à l'issue de ces modules, la **rédaction d'un guide de bonnes pratiques**, aujourd'hui disponible. Budget alloué à ce second volet : 21.559 € (budget 2014).

Le « *Guide de bonnes pratiques concernant la prise en charge et l'accompagnement des enfants en bas âge dont la mère est incarcérée en Belgique francophone* », préfacé par Dan Kaminski (UCL) et Sophie de Saussure (Université d'Ottawa), continue à être diffusé. En 2018, le Fonds dégage un budget complémentaire de 5.000 € pour des **présentations aux acteurs extramuros** (2.400 €) et pour la réimpression (2.600 €).

## EXPLOITATION DE RESULTATS : FIN DES PROJETS « ENFANCES ET CULTURES » ET PREPARATION DU COLLOQUE DE FEVRIER 2019

Pour rappel, le Fonds Houtman avait budgété et lancé en 2015 l'appel à projets « *La culture comme vecteur d'inclusion et d'émancipation des enfants* »\* (budget total alloué aux 6 projets retenus : 109.382 €).

Ces **6 projets** sont tous centrés sur la priorité d'ouvrir l'accès à la culture et aux activités culturelles aux enfants et aux familles, et en particulier aux familles en situation précaire, et sur le souhait de leur permettre de grandir en toute dignité. Ils ont pour objectif de donner les moyens à ces familles et à ces enfants de prendre part aux activités culturelles et artistiques et d'y trouver leur place. **Ces projets ont démarré dès l'été 2016, ils se terminent fin 2018. Un colloque intitulé « Enfances et cultures : se mobiliser avec l'école et les parents » est prévu le 21 février 2019.**



Pour l'organisation de ce colloque, le Fonds budgète un premier montant en 2018, de 12.500 €.

Les **6 projets** qui se clôturent en 2018 et seront (re)présentés lors du colloque sont les suivants :



« *A la découverte de la culture* », de la Maison de Quartier d'Helmet (Schaerbeek), dont l'objectif est de permettre à un groupe d'enfants de 6 à 12 ans inscrits aux activités de la Maison de Quartier et à leur famille d'avoir accès à la culture sous différentes formes. Les intervenants souhaitaient sensibiliser les enfants à la culture au sens large, au travers d'une suite d'animations autour de la culture de la terre, la culture des savoirs, la culture des peuples et la culture artistique.

Ils ont également tenté de sensibiliser les familles par une série d'activités auxquelles elles étaient invitées avec l'objectif que, progressivement, elles concèdent plus de place à la culture dans le cadre du développement et de l'émancipation de leurs enfants.

Ce projet a également permis de valoriser ces familles dans leur identité culturelle et, entraînées par les enfants, les familles se sont ouvertes, chacune à son rythme, à l'expression de la diversité, et ont petit à petit apprivoisé les espaces culturels. *Par différentes techniques et pratiques artistiques, les enfants ont développé leur créativité et leur sens critique. Ils ont aussi travaillé les valeurs citoyennes telles que la solidarité, le respect, le vivre ensemble, notamment, comme on le voit sur cette photo, lors de la réalisation d'une maquette sur leur parc idéal et d'un collage sur la société multiculturelle.*



\* Les extraits en italique sont issus des rapports finaux remis par les équipes.



En septembre 2017, le projet a abouti à une **exposition au Centre Culturel de Schaerbeek** des nombreuses créations réalisées par les enfants, puis à la bibliothèque Sésame. Pour élargir la diffusion du projet, un **dé-**

**pliant** a été réalisé, intitulé « **14 lieux culturels à Bruxelles** ». Il présente une série de lieux culturels bruxellois facilement accessibles en transports en commun et met l'accent sur la gratuité de ceux-ci ou sur leur coût réduit.

<http://extrascolaire-schaerbeek.be/spip.php?article1060>

« **Enfants acteurs et passeurs de culture** », par le **Centre Dramatique de Wallonie pour l'Enfance et la Jeunesse / ékla (Strépy-Bracquegnies)**, se base sur l'opération « Art à l'École » qui consiste à proposer aux classes d'accueillir un artiste en résidence durant une année scolaire. Artiste et enseignant vivent avec les élèves l'expérience d'un processus de création. En fin de projet, les élèves sont invités à partager le processus vécu lors des rencontres « Art à l'École ». Ce projet-ci était basé sur deux dispositifs : l'opération « Art à l'École » et un parcours du jeune spectateur. 4 écoles en ont bénéficié, selon des modalités adaptées à chaque école mais permettant toujours d'immerger les enfants dans la culture, principalement la danse et le théâtre, de créer un lien avec les parents et de permettre aux enfants de devenir passeurs de culture auprès de leur famille.



*Côtoyer des œuvres et des artistes, c'est appréhender la complexité du monde en l'embrassant par son imagination. C'est ressentir et apprivoiser ses émotions, ses sensations... C'est découvrir ses identités et leur donner*

*forme. C'est collaborer et dialoguer. C'est donc un chemin pour développer l'estime de soi, moteur de tout apprentissage, et l'empathie, capacité qui forge la tolérance et la solidarité. C'est aussi une démarche sollicitant la mise en projet et l'engagement : il ne s'agit pas d'atteindre un résultat connu à l'avance mais d'expérimenter, d'inventer, de s'ouvrir à la multitude des possibles. L'art change l'école, ses valeurs, ses pratiques ; il invite à repenser la pédagogie et la place de l'enfant. Les projets artistiques et culturels peuvent aussi générer de nouvelles relations entre l'école, les familles et la culture.*



Le rôle de la médiatrice culturelle, lien entre tous les acteurs du projet (artistes, enseignants, direction, enfants et parents) apparaît essentiel. Deux brochures ont été réalisées, l'une à destination

du grand public « Comment pourquoi



accompagner son enfant au théâtre ? », l'autre à destination des professionnels. Cette dernière est téléchargeable sur le site : <http://www.eklapourtous.be/doc/publi/enfantsacteurs.pdf>

« **Ma maison ambulante : stage de théâtre pour enfants** », par l'**ASBL Théâtre Océan Nord (Schaerbeek)**, est un projet proposant des stages de théâtre gratuits à des enfants primo-arrivants et/ou ne maîtrisant pas le français, enfants dont les familles sont fragilisées socialement et économiquement. Ce projet se fonde sur un partenariat entre deux associations : le Théâtre Océan Nord et la maison d'enfants Les amis d'Aladdin. Quatre stages ont été proposés pendant les vacances scolaires des années 2017 et 2018, touchant une quinzaine d'enfants de 6 à 12 ans. Un des objectifs était de faire découvrir à ces enfants et, par extension, à leur famille, un lieu culturel au sein de leur quartier et de leur permettre de découvrir le théâtre, moyen d'expression et d'émancipation, de développement de la confiance en soi et de cohésion sociale.



*« Pour ces enfants, la pratique du théâtre était une découverte. L'équipe a souhaité partir du quotidien et de leur histoire. Le thème de la migration, point commun de leurs différents parcours,*

*s'est tout de suite imposé. C'est ainsi que l'équipe a imaginé la maison ambulante avec la volonté d'ouvrir l'horizon des enfants pendant les stages : découvrir un théâtre, rencontrer l'autre, explorer différents modes d'expression, visiter une exposition, sortir dans d'autres quartiers de Bruxelles... Les stages ont été conçus comme des espaces de création et d'expression pour et avec les enfants. Le cadre, le contenu et la finalité n'ont pas cessé d'évoluer en fonction de leurs retours. »*

L'objectif du projet était également de permettre aux enfants de se réappropriier leur quartier, leur ville et de découvrir différentes structures culturelles. L'utilisation de la vidéo a permis de garder une trace du travail des enfants. Quatre petits films ont été créés et présentés aux familles au Théâtre Océan Nord mais aussi diffusés au Centre Culturel de Schaerbeek en présence des participants, valorisant ainsi le travail créatif et la parole des enfants auprès de personnes extérieures au projet.

La participation à ces stages a été un succès, le nombre de participants a augmenté au fur et à mesure, tout comme le nombre de familles présentes lors des moments conviviaux en fin de stage.

Les reportages réalisés durant les stages sont consultables à l'adresse suivante : <http://www.madewithheartasbl.com/ateliers%20stages/mamaisonambulante.html>

> Pour obtenir les codes, veuillez envoyer un mail à [contact@oceannord.org](mailto:contact@oceannord.org)

Le projet « **Philosophes et chercheurs d'art** », de l'**ASBL PhiloCité (Liège)** est issu d'un partenariat entre le Département de philosophie de l'Université de Liège et une école





fondamentale de la région liégeoise en discrimination positive, l'école des Érables.

Ce projet a rassemblé parents, enseignants et enfants avec pour objectif principal l'émancipation des enfants en leur donnant des outils de réflexion collective et argumentative, afin que les enfants prennent confiance dans leur parole et leur pensée et les intègrent

dans tous les lieux et les dimensions de leur vie présente et future, avec leurs amis, avec leurs parents, à l'école ou ailleurs.

Les animateurs ont travaillé les modes d'expression des enfants en articulant ateliers de discussions philosophiques et ateliers artistiques.

« Chaque année, les ateliers philo suivent un fil rouge qui se déploie et s'étoffe au cours des séances. Cette année, la thématique, de la 1<sup>re</sup> année à la 6<sup>e</sup> année primaire était « Le fil de l'histoire ». Il s'agissait de créer une narration commune nourrie par les discussions philosophiques, les créations graphiques, théâtrales et cinématographiques. »

Les classes étaient réparties en 3 cycles : le 1<sup>er</sup> cycle 6-8 ans - « La pensée joueuse », le 2<sup>e</sup> cycle 8-10 ans - « Le très très très grand livre philo » et le 3<sup>e</sup> cycle 10-12 ans - la réalisation de films d'animation. Le projet s'est achevé par une exposition des créations des enfants.

En parallèle au travail avec les enfants, une recherche réflexive était menée, avec une enquête et des interviews des différents acteurs, afin de comprendre les répercussions de la tenue régulière d'ateliers philosophiques et mettre en évidence les conditions d'implémentation de ceux-ci au sein de l'école. « Cette recherche s'est avérée partie intégrante des ateliers. C'est notamment ce qui a permis d'insister sur le fait qu'un partenariat avec les instituteurs ne se décrète pas mais nécessite un investissement actif des deux parties ainsi que des moments de discussion franche afin de lever les incompréhensions et d'éventuelles frustrations. Cela demande à chacun de thématiser sa vision pédagogique, et donc de pouvoir la modifier ou la confronter. »

Philosopher entraîne des transformations dans les rapports qu'une personne entretient vis-à-vis d'elle-même, des autres et du monde. Les résultats de ce projet auprès des enfants et qui dépassent les résultats habituellement observés sont une capacité de généralisation, l'importance de se mettre d'accord sur les présupposés, le fait que les enfants valorisent davantage la dimension collective de la discussion que sa dimension intellectuelle. « À l'issue de ce travail, on pourrait reformuler le principe général des ateliers philo comme suit : (faire) éprouver le plaisir d'élaborer des idées et les moyens de leur expression et, ainsi, éveiller ou entretenir le désir de réfléchir seul ou à plusieurs. La dimension de plaisir ou de joie est donc importante puisqu'elle est à la fois le moyen et le résultat de la pratique philosophique : c'est parce qu'on a éprouvé du plaisir à penser que l'on souhaite rééditer l'expérience. »

Les témoignages concordent également quant à un surcroît d'attention et d'implication des enfants. « Cette culture de l'attention entraîne chez eux une plus grande présence à soi et à ce qui se passe dans la classe ».



« La culture est un voyage » est un projet mené par le Centre Culturel de Stavelot et l'AMO Cap Sud, avec comme partenaires le CPAS de Stavelot - Entre-Familles, l'école des devoirs « Le jardin sauvage » et la bibliothèque. Ce projet participatif propose de déconstruire l'image « tour d'ivoire » de la culture et de vivre, d'expérimenter la culture dans toutes ses dimensions en emmenant

environ 35 enfants et leur famille à la découverte des multiples facettes de leur propre culture, pour ensuite mieux comprendre, mieux accepter et s'intéresser à la culture de l'autre...

L'équipe a proposé aux enfants et à leur famille un petit « tour de Belgique » en quatre villes, quatre régions choisies ensemble. Chaque étape est précédée d'une phase préparatoire où l'on mobilise enfants et familles autour d'un projet commun. A l'issue de chaque visite, des ateliers créatifs sont organisés pour expérimenter le fruit de leurs découvertes et un carnet de voyage est également réalisé. Les visites ont emmené les participants à la découverte de Liège, de Bruges, Bruxelles et Durbuy. Ce projet a mis en évidence l'importance d'un « retournement de sens et de rôles », permettant aux participants de s'engager dans un processus de co-construction, afin qu'ils deviennent partenaires et non plus bénéficiaires.

Le projet s'est achevé par un grand événement, une balade « culturelle et gourmande » dans Stavelot. Une centaine de personnes extérieures aux familles se sont inscrites à cette balade où le public a été invité à partir en voyage en 4 stations et 4 lieux insolites. Un petit train a sillonné la ville de station en station, créant ainsi une ambiance festive. Le public a pu savourer des mets typiques, préparés par chaque groupe, illustrant leurs périple. A chaque station, des photos prises lors des escapades et les œuvres réalisées en ateliers étaient exposées. Des animations ludiques et conviviales, adaptées à tous les âges, ont égayé chaque halte. La journée s'est achevée par un spectacle familial. Un travail titanesque a été réalisé par les familles, devenues à leur tour médiatrices auprès d'un large public. « Ce merveilleux partenariat est le résultat d'un long processus de rencontres, de mise en confiance et de reconnaissance. On pouvait ressentir la fierté d'être là, en mouvement et de participer à un projet ouvert à tous, d'exercer tout simplement sa citoyenneté ».

L'équipe a contribué à aider les parents et les enfants à prendre conscience de leurs compétences et à avoir confiance en ces compétences. « La culture est un vecteur de changement et d'évolution. Une société en cohésion repose sur le postulat que chaque individu qui la compose soit reconnu, pris en considération et qu'il crée. »



Le projet « *A l'école, devenir acteur de son émancipation culturelle* », par l'École du Val (Vaux-sous-Chèvremont), consiste à intégrer le théâtre tout au long du parcours

scolaire des enfants de la 3<sup>e</sup> maternelle à la 6<sup>e</sup> primaire, dans le cadre d'une école fondamentale en encadrement différencié (public socio-économiquement défavorisé). Il s'agit de développer une approche globale visant à intégrer le théâtre comme moyen pédagogique. Dès 2014, consciente du manque d'ouverture et d'accès à la culture des élèves, l'équipe a souhaité inviter davantage l'art et la culture au sein de l'établissement. Après des premières expériences ponctuelles positives, il a été décidé d'étendre le dispositif à toute l'école et d'inclure l'activité théâtrale dans le nouveau projet d'établissement, donnant ainsi une véritable identité « théâtre » à l'école.



Permettre aux enfants d'accéder et de participer à la vie culturelle et artistique est donc devenu un enjeu pour l'école du Val. Associée au Centre Culturel de Chênée, l'équipe a fait appel à 4 compagnies théâtrales pour ce projet, qui se déroule sur 7 années (avec le soutien du Fonds Houtman pour les deux premières années), la compagnie « Ebadidon », Kaléidoscope, les Ateliers de la Colline et le Théâtre du Sursaut.

« *Le dispositif, reposant sur différents aspects de sensibilisation, d'implication et de création de l'activité culturelle théâtrale, prend toute son ampleur dès la première année. Il faut préciser ici que les élèves n'ont pas été impliqués dans les mêmes processus et durée de travail en fonction de leur âge et du caractère évolutif de la démarche. Le dispositif est donc revu et adapté chaque année en fonction de la réalité de son public, des chemins parcourus par chacune des classes et, dans la mesure du possible, par chacun des élèves. Le dispositif prévoit pour toutes les classes de M3 à P6 des sorties pour visionner des spectacles choisis en concertation avec les animateurs/artistes.* »

L'année scolaire s'est achevée par une représentation au Casino de Chaudfontaine. La participation des parents en tant que spectateurs fut un succès.

L'équipe souhaite augmenter la mobilisation des parents en tentant de les impliquer davantage dans les préparatifs autour du spectacle. « *Ce projet « Théâtre avec les parents » a également pour but d'offrir un espace de rencontre et une possibilité de prendre une place différente dans l'école et dans les relations parents-enfants-équipe éducative (apaisement des tensions via le développement d'une activité commune).* »

L'équipe a pu observer que le travail réalisé lors de l'atelier théâtre a un impact positif sur le développement de l'enfant et une progression de l'intérêt des parents pour le travail réalisé par leurs enfants.

Ce projet a également mis en évidence la « *rencontre entre deux mondes, le monde scolaire et le monde artistique, et des confrontations de valeurs riches pour l'établissement scolaire, les enseignants et les élèves, mais aussi pour les artistes. Il faut établir une véritable collaboration entre l'artiste et l'enseignant pour tendre à une réelle complémentarité. L'errance, l'expérimentation en tant que telle, la liberté, l'audace, le droit à l'erreur, l'individualité, la singularité, la subjectivité, la création collective, l'émancipation, l'introspection, l'incertitude, l'originalité ... autant de particularités propres au monde artistique qui bousculent le milieu scolaire mais qui le rejoignent dans l'accompagnement de l'enfant dans sa découverte et son appréhension du monde. C'est un projet qui œuvre au décloisonnement de l'école, à son ouverture vers l'extérieur (ateliers ouverts, rencontres avec d'autres écoles, visites de lieux, découverte de créations professionnelles, représentations publiques à destination des familles...).* Pour assurer la globalité du développement de l'enfant, le projet doit susciter les interactions structurelles entre les intervenants. Cela implique la mise en place de moments consacrés au dialogue entre artistes et enseignants, une maximisation de la co-construction. »

## **EXPLOITATION DE RESULTATS : POURSUITE ET FIN DES PROJETS « REPENSER LES ESPACES DE RECREATION : VERS L'ORGANISATION D'ESPACES DE CITOYENNETE, D'EPANOUISSEMENT ET D'EMPATHIE », ET PREPARATION DU COLLOQUE DE FEVRIER 2020**

Un autre thème budgété par le Fonds en 2015 concernait le **réaménagement des espaces de récréation** en vue d'y développer davantage de **citoyenneté**, d'**épanouissement** et d'**empathie**. Un appel à projets arrivé après deux appels à projets ayant porté respectivement sur la lutte contre la discrimination en milieu scolaire (2011 ; projets clôturés et colloque en 2016) et sur le respect du droit scolaire en faveur des jeunes (2014).

**9 projets** sont soutenus depuis fin 2016 (budget global alloué : 113.805 €).

Pour l'organisation du **colloque de 2020** qui portera sur ces 9 projets, le Fonds budgète un premier montant en 2018, de 12.500 €.

**Sur les 9 projets, 2 avaient déjà pris fin en décembre 2017 :**

- « **Be cool @school** », par l'AMO Le Cercle (Ciney / clôturé) :

L'objectif principal était le suivant : travailler la thématique du harcèlement en milieu scolaire et favoriser un climat plus serein dans les espaces de récréation et, plus globalement, dans les écoles (région de Ciney), en utilisant la méthode « No blame » (Université de Paix).

4 écoles ont bénéficié de l'accompagnement de l'AMO : l'Athénée Royal du Condroz Jules Delot, l'Institut St-Joseph, l'Institut de la Providence et l'école Les Forges.

Dans un premier temps, 4 équipes d'enseignants (1 par école) ont été formées à la méthode. Ensuite, l'AMO a mis en place une série d'animations dans les écoles. Ces animations ont pris des formes variées, en fonction des besoins et des demandes des écoles. Différentes thématiques pouvaient être abordées : harcèlement, cyberharcèlement, rumeur, mécanismes d'étiquetage, importance de l'empathie...

Au total, à retenir :

- 12 classes couvertes et 37 animations en 2016-2017 ;
- 6 classes et 12 animations en 2017-2018 (le projet se poursuivant) ;
- 2 cellules également créées avec des enseignants formés (à l'Athénée Royal Jules Delot - la cellule « Delot'Xygène » - et à la Providence - la cellule « M'harcèl ») ;
- Des journées à Mozet (pour St-Joseph et Les Forges) pour créer une dynamique de groupe ;
- Divers autres outils (documents de signalisation des conflits, flyers de présentation des cellules, organisation de conférences à l'attention des parents, etc.).

Les 4 écoles sont aujourd'hui outillées. Elles peuvent poursuivre et transmettre/partager aussi leur expérience. L'AMO reste bien entendu en soutien, en arrière-plan. L'AMO Le Cercle a fêté par ailleurs ses 25 ans en 2018. 25 événements ont été prévus, dont une conférence sur cette thématique.

- **« Pas juste des récréations mais des récré-actions ! Pour une cour de récré rêvée pour tous et pour chacun ! », par l'Ecole communale bilingue de Bois-de-Lessines et son Association des Parents :**

L'objectif principal de ce projet était le suivant : créer des espaces dédiés à la récré après de gros travaux de construction et de réhabilitation dans les bâtiments scolaires ; mettre en place de multiples et diversifiées bulles d'oxygène pour les élèves, bulles qui feront rimer plaisir avec grandir, découverte de soi et construction de sa relation avec les autres. Autres objectifs énoncés : diminuer le nombre de conflits, favoriser l'empathie et la coopération hors des espaces classes, aider les enfants à trouver leur place au sein d'un groupe, tenir compte de leur personnalité et les aider à mieux définir leurs envies, besoins et caractéristiques propres (= mieux se connaître) tout en découvrant autrui dans la recherche de points communs (et différences par les interactions = mieux connaître les autres).

Le fil conducteur des réaménagements opérés a été la pédagogie des Octofun (cf. Françoise Roemers-Poumay – voir <https://octofun.org/>). 3 ingrédients principaux :

- Les intelligences multiples pour ouvrir 8 directions stimulant le potentiel de chacun ;
- La gestion mentale pour prendre conscience des gestes mentaux nécessaires aux apprentissages et adopter d'emblée la bonne démarche ;
- La psychologie positive pour identifier ce qui fonctionne bien et viser le bien-être au service du savoir et du savoir-faire.

Et 8 Octofun :

- Alphafun (linguistique – aime les mots) ;
- Mathifun (logico-mathématique – aime les nombres et la logique) ;
- Mélofun (musicale – aime la musique) ;
- 3DFun (spatiale – aime les images) ;
- Bodyfun (kinesthésique – aime bouger, toucher, manipuler) ;
- Vitafun (naturaliste – aime la nature) ;
- Multifun (interpersonnelle – aime être avec les autres) ;
- Funégo (intrapersonnelle – aime être seul).

L'idée est vraiment que chacun puisse trouver sa place dans la cour, que les besoins de chacun puissent être rencontrés.

En 2 ans, de nombreux objectifs ont été atteints, même si l'équipe a dû renoncer à certains, en postposer d'autres... Toutes les bulles ne sont pas ouvertes en même temps, cela dépend aussi de l'enseignant/de la personne responsable de la surveillance de la cour à ce moment. Près de 40 bulles ont été installées (correspondant aux 8 Octofun) et fonctionnent aujourd'hui, surtout pendant les temps de récré.



Le mille-pattes (Multifun).

Les chartes ont aussi aidé, charte de vie et chartes pour les espaces de récréation. L'aspect « co-responsabilité » y est très important (les chartes sont signées par tous – elles ont été pensées ensemble aussi).

Sur le plan de la formation, l'apport de l'Université de Paix (formation « Graines de médiateurs ») a été primordial aussi. Ainsi que les travaux de l'équipe montoise (voir plus bas). Enfin, le projet était aussi très ouvert sur l'extérieur, sur le village ; les partenaires sont nombreux : la commune et l'échevine, les ASBL locales, les clubs sportifs de la région, la campagne « Ose le vert, recrée ta cour » (<http://www.oselevert.be/>), etc.

Le projet « Fonds Houtman » est terminé pour Bois-de-Lessines, mais le projet « Repenser les espaces récré » continue, et a même été intégré au plan de pilotage de l'école jusqu'en 2025.



## 6 autres projets ont pris fin en 2018 :

### - « Mieux vivre ensemble à l'école », par le Centre d'Action Laïque de la Province de Liège :

Ce projet avait pour objectif de développer une approche à la fois concrète et réflexive de l'organisation d'espaces de citoyenneté, d'épanouissement et d'empathie au sein de la cour de récréation de l'école communale Morchamps, envisagée comme un lieu de vie.

Le projet s'est divisé en différentes phases :

- PHASE 1 : il s'agit de favoriser l'émergence des problèmes. Tous les intervenants de l'école sont concernés et invités à participer au constat de départ : élèves, directeur, enseignants, accueillants extrascolaires, ... Les parents sont consultés hors du temps scolaire, lors des ateliers « Place aux Parents » dédiés au fonctionnement de l'école. Résultat : parole libérée.
- PHASE 2 : propositions, auto-construction des solutions par les différents acteurs : comment mieux vivre ensemble dans la diversité ? Résultat : émergence de solutions partagées sous la forme de 20 propositions.
- PHASE 3 : rendre visibles les solutions partagées, venant de tous les acteurs. Résultat : réalisation et installation de panneaux à destination de la cour de récréation et 15 panneaux de rappel/résumé mis aussi à disposition des intervenants.



Les enfants et l'équipe du CAL devant les panneaux installés dans l'école communale Morchamps.

- PHASE 4 : soutenir et pérenniser les résultats par la tenue d'actions/animations. Résultat : création de nombreux outils, animations, modules d'information, de formation + animation de ces modules.
- PHASE 5 : phase « écho » : retour dans les classes sur les phases 2 et 3 afin d'évaluer la situation un an après.

Pour l'équipe, il était aussi important d'articuler le travail réalisé sur le plan local à une diffusion plus large des résultats. C'est pourquoi, en parallèle, une formation a notamment été mise sur pied à l'attention des enseignants, via le Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces (<https://www.cecp.be/>). Cette formation a démarré en septembre 2018.

Par ailleurs, les panneaux synthétiques utilisés dans l'école Morchamps ont inspiré aussi d'autres écoles. Les outils ont été présentés et partagés à de nombreuses reprises.

Les leçons tirées des difficultés rencontrées / les conclusions du projet sont les suivantes. Toutes tournent autour de l'implication des équipes éducatives ; ces équipes doivent pouvoir se mobiliser, dans la gestion des cours de récréation, autour de 4 points :

- L'importance de créer des espaces de régulation : les règles, revues en profondeur ensemble, doivent être connues de tous et appliquées par tous. A ce niveau, il faut aussi pouvoir considérer le projet comme centré sur l'ensemble des usagers. Toute personne pénétrant la cour est concernée (les enfants, les enseignants, les parents, mais aussi tout autre utilisateur) ...
- La notion d'adulte « exemple » : les adultes sont des exemples pour les enfants et ont un impact sur la dynamique globale de l'école chaque fois qu'ils mettent en œuvre des comportements positifs, et les bonnes pratiques qu'ils exigent des enfants. A contrario, une attitude inadéquate discrédite durablement leur discours aux yeux des enfants.
- L'attention au rapport avec le cadre et la hiérarchie : le projet d'établissement (revu et discuté ensemble aussi) doit être (re)connu, compris et soutenu/porté par tous.
- L'importance de la communication et les exigences professionnelles : la capacité à pouvoir initier le dialogue doit être une exigence, et surtout pour l'équipe éducative. Des formations peuvent être mises en place dans ce sens.
- « Place aux mots », par l'ASBL Latitude Jeunes du Centre, Charleroi et Soignies :

Ce projet s'est déroulé dans l'École Fondamentale annexée à l'Athénée Royal de La Louvière. L'objectif principal était d'améliorer le climat scolaire et de prévenir le harcèlement.

Le projet se subdivisait en 4 axes :

- La Couleur des émotions en maternelle sur l'implantation de la Rue du Temple (La Louvière) : il s'agissait là d'aider les plus petits à reconnaître les différentes émotions et de leur apprendre à les nommer en favorisant l'expression non-violente. A travers des histoires, de la musique, des jeux de coopération, des ateliers créatifs, des photolangages, des mimes, des mises en situation... les enfants ont réussi à mieux identifier, accepter, nommer et différencier les émotions, chez eux et chez les autres (2 fois par mois).
- Place aux mots dès la 3<sup>e</sup> primaire sur l'implantation de la Rue de Bouvy (La Louvière) : espace formel de médiation durant les temps de récré (un midi par mois), espace réservé à la parole et à la résolution de conflits. Ici, faire appel à l'intelligence émotionnelle et collective des élèves, les aider les enfants à retrouver la maîtrise des relations sociales, savoir être maître de ses émotions, apprendre à gérer les conflits sans violence... Utilisation de boîtes aux lettres dans lesquelles les enfants peuvent déposer au préalable ce dont ils veulent parler.
- Animation sur la gestion positive des conflits dès la 4<sup>e</sup> année. L'idée était ici de sensibiliser les plus grands à la gestion positive des conflits et à la gestion des émotions.

- Aménagement de la cour de récréation sur les deux implantations (maternelle et primaire) : en différentes zones : bleue (jouer au ballon en courant), orange (jouer en courant mais sans ballon), verte (jouer sans courir/ zone calme), rouge (médiation).

A l'issue du projet, les changements étaient bel et bien perceptibles : moins de disputes, davantage d'entraide ... Un règlement, une charte, a aussi été élaborée avec les enfants. Des paniers de basket ont été installés, des bancs, un arbre à bisous pour les maternelles, un meilleur aménagement des cours en général... Les temps de midi ont été raccourcis car ils étaient trop longs et engendraient beaucoup de conflits. Aujourd'hui, c'est mieux cadré/structuré. Et l'école poursuivra le projet.



L'arbre à bisous.

- « Dessine-moi des espaces de récréation... pour mieux vivre ensemble notre école ! », par le Service de Sciences de la Famille de l'Université de Mons :

Pour rappel, le projet montois soutenu par le Fonds s'intéressait à l'enseignement spécialisé de type 1, 3 et 8. Objectif : diffuser les principes de régulation, stimulation et pacification des espaces de récréation dans une vingtaine d'écoles de l'enseignement spécialisé.

Parmi ces écoles, on constate différents niveaux d'implémentation, dépendant de l'histoire de chaque école. Les 3 facteurs expliquant aussi ces différences sont : la cohérence et la consistance du projet pédagogique de l'école (la gestion de l'espace récré doit être intégrée dans le projet pédagogique), la cohésion de l'équipe éducative et l'aptitude de cette équipe à se mobiliser autour de la direction.

Les différents niveaux d'implémentation sont les suivants :

- Dans 4 écoles, les changements sont superficiels et n'ont pas modifié les infrastructures scolaires ; vont-ils être maintenus ?

- Dans 5 écoles, il y a des indices tangibles de changement (cours régulées, marquage au sol et équipement sommaire des zones) mais pas d'autres mouvements institutionnels (en dehors des modifications dans les cours).
- Dans 6 écoles, on retrouve les mêmes indices mais de façon + probante (matériaux durables + aménagement de la cour réfléchi en fonction du projet pédagogique) ; le projet s'étend aussi au-delà de la cour par la mise en place d'espaces de parole régulés et/ou de conseils d'éducation disciplinaire (espaces de citoyenneté et d'apprentissage des principes de la démocratie).
- Dans 5 écoles enfin, le projet a été mis en place totalement et de manière lisible/accessible. Il a été intégré aux structures institutionnelles et se veut « reproductible » (notion d'écoles « vitrines » pouvant servir de modèles à d'autres et pouvant aussi « tutoriser » la mise en place du projet ailleurs, notamment par l'utilisation de vidéos ou de films – cf. ceux réalisés dans le cadre de l'émission « Une éducation presque parfaite »).



« Une éducation presque parfaite ». Liens : <https://www.telesambre.be/une-education-presque-parfaite-lecole-inclusive-et-sa-cour-de-recreation-0> et <https://www.telesambre.be/linclusion-fait-aussi-avancer-len-seignement-specialise-0>.

Ces écoles « vitrines » existent donc bien. Pour l'équipe, le souhait est de pouvoir associer cela à des modules de formation généraux (des conférences) et spécifiques. Des modules aussi soutenus par des ouvrages, comme celui paraissant au printemps 2019, regroupant les 9 projets du Fonds : « Aménager la cour de récréation en un espace où il fait bon vivre », aux éditions Van In-De Boeck (<https://www.vanin.be/fr/enseignement-fondamental/pedagogie/outil-pour-enseigner/la-collecion/co-education>). A noter : cet ouvrage sera diffusé lors du colloque du Fonds en 2020.



Il faut aussi noter concernant l'enseignement spécialisé qu'il permet la naissance de nouveaux outils, par exemple :

- Les bulles proxémiques ;
- Les post-it émotionnels (cf. acting out plus rapide dans le spécialisé) ;
- Les « crioirs » ;
- Les rangs identitaires.

Cependant, il existe de vraies difficultés :

- La faible implication parentale (et donc peu de pression sur les écoles pour réaliser les adaptations) ;
- La moindre mobilisation de l'enseignement secondaire par rapport à la problématique de la cour de récré (davantage de focus sur le conseil d'éducation disciplinaire) ;



- Le mauvais état des bâtiments scolaires ;
- La difficulté de fédérer les expériences de chacun (chacun croyant en une expérience singulière, l'idée d'un projet-pilote est donc difficile...).



Le banc de réflexion.

- « Cultivons la non-violence », par l'AMO Le Déclif (Mouscron) :

Objectif principal de ce projet : intervenir auprès des élèves de maternelle et de primaire dans le domaine de la violence scolaire, notamment en utilisant les outils de la CNV (communication non violente). Les enseignants sont formés et outillés pour la gestion de conflits (direction-enseignants-élèves), afin que chaque enfant puisse s'épanouir et trouver sa place dans l'espace collectif qu'est l'école, et plus particulièrement dans la cour de récréation. L'AMO travaille aussi pour ce projet en partenariat avec le Planning La Passerelle.

En 2016-2017, l'AMO est intervenue au sein de l'école communale de Luigne ; en 2017-2018 au sein de l'école libre du Tuquet. Cela représente 4 cours de récré.

Le projet a, à chaque fois, suivi les mêmes étapes :

- Présentation du projet à la direction ;
- Recueil des idées des élèves sur leur « cour rêvée » ;
- Collaboration avec l'équipe éducative ;
- Contacts avec les parents ;
- Réalisation ;
- Evaluation.

Le bilan est très positif. En vrac :

- Les enfants jouent ensemble et se mélangent davantage (âge, genre, etc.), ne s'ennuient plus et n'entrent plus en conflit ou nettement moins.
- Ils ne se lassent pas du matériel même si l'idée est de le renouveler à terme.
- Quelques ajustements ont bien entendu été faits (exemple des cerceaux, du coin « J'ai besoin de souffler », du coin « Résolution de conflit », du mercredi sans ballon, affichage d'un règlement dans les cours...).
- La direction et les équipes restent motivées et le contact est maintenu avec l'AMO et le Planning.

Le projet fait aussi des petits, puisqu'une 3<sup>e</sup> école a demandé l'intervention de l'AMO. Le Planning La Passerelle est quant à lui présent chaque semaine dans les écoles, ce qui permet d'avoir des feedbacks réguliers.



Les boîtes à cris dans la cour de l'école de Luigne.

- « Récré'action – Récré'motion », par l'école libre Saint-Walfroy (Pin-Chiny) :

L'objectif principal de ce projet était le suivant : optimiser l'espace en créant de nouveaux espaces afin que les enfants se retrouvent en situation d'action, de recherche, de créativité, de communication ou de repos. Ceci en leur offrant des structures et des matériaux riches en potentialités sur lesquels ils auront prise et qu'ils utiliseront à leur gré. Autres objectifs : réduire l'agressivité croissante ; répondre aux besoins fondamentaux des enfants. Le projet soutenu concerne 2 implantations, avec chacune une petite centaine d'élèves.

Différentes choses ont été mises en place sur les axes « citoyenneté », « épanouissement » et « sentiments/empathie » : des coins « tri des déchets », « jardinage », des espaces de rencontre et de partage, un projet de « parrains/marraines » des primaires vers les maternelles, des coins réflexion, réconciliation, dessin, lecture, etc. Une roue des sentiments, des banquettes-coffres de jeux, des tables de discussion... L'équipe a aussi participé à différentes journées de formation sur les cours de récré. Les parents ont aussi été très impliqués dans le projet, ainsi que les accueillants extrascolaires.



Jeux autour des émotions, à l'école libre Saint-Walfroy.

Deux espaces ont été créés, deux parties dans la cour : un espace où l'on peut se défouler et un espace « calme ». Il n'y a plus d'espace « ballon » en tant que tel, celui-ci a été intégré au 1<sup>er</sup> espace (mais plus de ballons « durs »). Des panneaux reprenant les règles définies ensemble, avec les élèves, ont été mis en place aussi.

Des fresques murales ont été réalisées, pour la cour « calme » principalement. Mais les murs des deux cours ont été repeints, et des jeux muraux fabriqués (+ des peintures de jeux au sol). Dans la cour calme et devant les fresques, deux bancs ont été installés : un pour réfléchir et un pour discuter. Un carport a été monté, pour permettre aux enfants de s'abriter du soleil ou de la pluie (dans la cour « défouloir »). Des tables de pique-nique ont été placées, pour jouer, discuter, se poser. Des coffres ont été prévus pour le rangement des jeux. Un hôtel à insectes a été construit, ainsi qu'un espace « jardinage ». Deux cabanes ont été aménagées, la cabane de l'amitié et celle des intouchables.

Une des grandes qualités du projet aussi est qu'il a entièrement été rendu possible grâce à la participation bénévole de l'ensemble des partenaires : enseignants, parents, élèves, anciens élèves... Ce qui a permis d'utiliser le budget du Fonds pour le matériel. La volonté et la participation des parents est d'ailleurs une constante à mettre en avant dans de nombreux projets. A souligner aussi : l'importance de prendre en compte les auxiliaires de l'enfance/les accueillants extrascolaires.

- « **Aménageons et structurons notre cour de Récré-Action pour mieux vivre ensemble !** », par l'IMP René Thône (Ecole secondaire – Marcinelle) :

Avec le projet montois, 2<sup>e</sup> projet concernant l'enseignement spécialisé. L'objectif principal de ce projet était l'aménagement de deux cours de récréation imaginées et aménagées de façon collégiale entre élèves et équipe pédagogique (enseignement secondaire spécialisé – type 2 ; formes 1 et 2, d'où l'existence de 2 cours). Il concerne 170 élèves et 4 professeurs investis dans le projet (sur 60-70 professeurs au total).

Grâce au soutien du Fonds, les zones dans les 2 cours ont pu être délimitées et créées :

- Dans la cour des élèves de forme 1 : zones balle, d'expression, ludique, de repos et de réflexion.
- Dans la cour des élèves de forme 2 : zone de sports de ballon, ludique, de course, fitness, de repos, de réflexion, d'expression et zone calme. Des îlots de verdure ont aussi été créés.

Les changements sont ici aussi importants. Et l'équipe est restée soudée du début à la fin du projet malgré les difficultés et les retards.

Les élèves suivants pourront s'investir aussi dans le projet puisqu'il faudra entretenir, repeindre, entretenir le jardin... D'autres projets voient le jour aussi (comme le projet « Ne tournons pas autour du pot ! » sur les toilettes à l'école - <https://netournonspasautourdupot.be/>)...



Une des cours aménagées à l'IMP René Thône.

Un seul projet se poursuit jusqu'en juin 2019 :

- « **Création d'une formation en « Gestion des espaces de récréation » reposant sur une méthodologie universitaire de prévention des violences – Expérimentation-évaluation-intégration** », par l'ASBL Autour de l'Ecole (Liège).

Pour rappel, le but de ce projet, qui concerne les écoles communales et centres de jeux de la Ville de Liège, est la création d'une formation en « Gestion des espaces de récréation » reposant sur une méthodologie universitaire de prévention des violences (expérimentation-évaluation-intégration). 52 écoles de la Ville ont été interrogées, 30 se sont portées volontaires pour le projet et 9 ont été retenues. Les 9 sont des écoles fondamentales de la Ville de Liège (certaines spécialisées) ou des centres de jeux (les profils peuvent être très différents). L'idée est d'étendre le projet ensuite aux autres écoles, aux autres pouvoirs organisateurs et réseaux, via des fiches techniques, des fiches « outils » (notamment).

A la différence des autres projets, le projet liégeois se concentre spécifiquement sur les auxiliaires d'éducation, ou accueillants extrascolaires.

A ce stade, sur le plan spatial, les aménagements ont été faits. Maintenant, l'équipe est davantage dans le travail avec les accueillants, et la remise en contact de celles-ci avec les autres acteurs scolaires (élèves, enseignants, directions...). Cela peut se faire grâce aux Conseils de Citoyenneté. Lors de ce moment, un « accompagnateur pédagogique » (autre spécificité du projet) reste dans la cour pour permettre aux auxiliaires de participer aux Conseils. C'est un aspect très positif mais la question de la pérennité de cette pratique se pose. L'importance de cette fonction a été relayée au pouvoir organisateur.

L'équipe travaille également un autre aspect. Dans les écoles de la coordination ATL liégeoise, il existe une formation obligatoire pour les accueillants. Un dossier a été introduit auprès du CPEONS (Conseil des Pouvoirs Organisateurs de l'Enseignement Officiel Neutre Subventionné) afin de pouvoir la généraliser. Le module proposé abordera :

- L'observation et l'analyse de l'espace de récréation.
- L'identification des principales difficultés rencontrées dans les espaces de récréation.
- La conception d'un environnement sain et sûr pour le bien-être des enfants.

- Le développement d'une communication bienveillante avec les enfants, les enseignants et les parents.
- La mise en œuvre de stimulations et/ou d'animations qui permettent l'autonomie et le développement global de l'enfant quel que soit son âge.

Une brochure est aussi envisagée, composée de fiches-actions (bonnes pratiques identifiées dans les écoles) classées soit par thématique, soit par personne porteuse du projet (direction, enseignant, auxiliaire...). A suivre.

# LES ACTIONS ET RECHERCHES-ACTIONS BUDGETEES AUPARAVANT QUI DEMARRENT, SE POURSUIVENT OU SE CLOTURENT EN 2018

## FIN DE VIE, DEBUT DE VIE ET GRANDE PREMATURETE : ENJEUX ETHIQUES DANS LES SERVICES DE SOINS NEONATALS INTENSIFS

Ce thème a été budgété sur 2012, 2013, 2014 et 2017 (budget global alloué : 215.000 € - le budget 2017 de 15.000 € étant dédié à un appel à experts).

La **première partie** de cette importante **recherche coopérative** impliquant les **11 services francophones de soins néonataux intensifs (NIC/Neonatal Intensive Care)** a porté sur la réalisation (sur la base d'un questionnaire adressé à l'ensemble des néonatalogues exerçant dans ces services) d'un **état des lieux des pratiques dans ces 11 services**. Ce volet a été mis en œuvre par une équipe de l'UCL pilotée par Isabelle Aujoulat, de l'Institut de Recherche Santé et Société (IRSS).

Le questionnaire adressé aux néonatalogues comportait 4 sections :

- Les décisions et pratiques de soins en période anténatale ;
- Les décisions et pratiques de soins en période périnatale ;
- Les décisions et pratiques de soins en période postnatale ;
- Et enfin une partie sur les opinions et expériences personnelles concernant les aspects éthiques et juridiques des décisions et pratiques de soins en néonatalogie intensive.

A l'issue de la collecte de données, clôturée en octobre 2014, **58 réponses complètes** avaient été reçues (sur 65 néonatalogues au total dans les 11 NIC). Cela correspond à un **taux de participation de 89 %**.

Le rapport final de ce 1<sup>er</sup> volet a été présenté en décembre 2014 au Comité de Gestion du Fonds Houtman. Les **conclusions** principales étaient les suivantes :

- Homogénéité d'un grand nombre de réponses – signe d'un accord global sur les grandes lignes de conduite et sur l'âge gestationnel de prise en charge au stade actuel des connaissances.
- Les différences retrouvées sont indépendantes de l'appartenance à un centre ; et les différences individuelles sont le signe surtout de l'incertitude inhérente à la complexité et à la diversité des situations rencontrées.
- Place des parents : toujours considérés et impliqués dans la décision, dans toute la mesure du possible ; ils ne doivent jamais porter la responsabilité de la décision prise.
- Si protocoles il y a à l'avenir, ils devraient fournir un cadre sans pousser toutefois à une conduite unique ; les décisions doivent pouvoir être adaptées à chaque situation.

Dès 2015, de nombreuses présentations de ces résultats ont lieu, et des publications sont entreprises, dont une dans la revue anglaise **BMC Pediatrics**, sous le titre « End-of-life decisions and practices for very preterm infants in the Wallonia-Brussels Federation ».

Dès 2016 et en 2017 également, le **second volet** de la recherche est préparé. Divers experts extérieurs sont consultés (pédiatrie, néonatalogie, gynécologie, mais aussi et surtout philosophie, éthique, droit médical et biomédical). Un pas décisif est fait dès janvier 2017 par le biais de la rencontre avec Virginie Pirard, Philosophe, Juriste et Ethicienne, Responsable de la Cellule Ethique de l'Institut Pasteur, également Membre du Comité consultatif de bioéthique de Belgique. Virginie Pirard permet au Fonds de mieux définir encore l'orientation de ce second volet et ses finalités.



Le deuxième volet aura pour objectif d'explorer les processus délibératifs au sein des services NIC francophones. Il consistera en une **étude par observation et participation d'au moins deux services NIC**, qui auront été sélectionnés auparavant parmi les 11 services situés en Fédération Wallonie-Bruxelles. Outre la nécessité de l'implication intensive du (des) chercheur(s) au sein de ces services pour la collecte des données ; son (leur) analyse, qui suivra dans les grandes lignes les règles de la Grounded theory, sera supportée par un dispositif interprétatif mobilisant notamment le corpus théorique et conceptuel de la philosophie du soin (ethics of care).

L'appel à candidatures est lancé en mai 2018. En novembre 2018, une équipe issue de l'Institut de recherche santé et société (IRSS) de l'UCLouvain est sélectionnée et entame son travail, avec in fine 6 services participants. Cette recherche est en cours jusqu'en juin 2020. Budget global de la convention : 141.187 €.

## **DROITS DES ENFANTS PRIVES DE LIBERTE : PROJET CHILDREN'S RIGHTS BEHIND BARS ET SUITE : « UN PARCOURS PARTICIPATIF VERS LA REINSERTION »**



Le Fonds Houtman a soutenu, entre juillet 2014 et février 2016, un large projet coordonné par l'ONG **Défense des Enfants International (DEI-Belgique)**. Ce projet, mené dans **14 pays européens**, a abouti à la rédaction d'un **guide pratique** destiné à l'ensemble des professionnels chargés du contrôle et de la surveillance des lieux de privation de liberté pour enfants. Ce guide, comme les autres outils réalisés au cours de ce travail, est disponible sur le site <http://www.childrensrightsbehindbars.eu>.

Le projet financé par le Fonds a aussi donné lieu à une action très spécifique avec des jeunes de la section des mineurs dessaisis de St-Hubert. L'ONG leur a proposé un atelier photo pour exprimer leur point de vue, faire part de leur expérience. Un photographe professionnel, Thomas Freteur, leur a transmis des bases techniques puis, en deux groupes de cinq ou six, les jeunes ont pu disposer des appareils pendant quelques jours. Quelques-unes de leurs réflexions accompagnent les clichés retenus pour illustrer le livre **« Au travers des barreaux, Regards de jeunes privés de liberté »**, livre qui a pour vocation d'expliquer comment fonctionne la justice des mineurs dans un langage accessible. Pour toute information concernant ce livre, contacter DEI.

Dès 2017, le Fonds envisage un nouveau soutien à DEI, pour le projet **« Un parcours participatif vers la réinsertion »** poursuite du projet « Children's rights behind bars ». Budget alloué : 20.000 €.

Ce second projet est coordonné par DEI-Belgique, en partenariat

avec les associations suivantes : Défense des Enfants International - Italie, le Département de Justice Juvénile du Ministère de la Justice (Italie également), la Howard League (Royaume-Uni) et la Fondation Helsinki pour les Droits de l'Homme (Pologne).

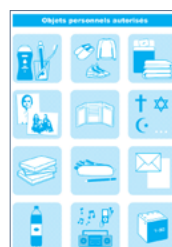
Il s'articule autour de trois axes :

1. Renforcer les capacités des professionnels du secteur : d'une part, des organes de contrôle, et d'autre part, des professionnels travaillant au sein des lieux où des enfants sont privés de liberté.
2. Promouvoir la participation active des mineurs privés de liberté afin qu'ils contribuent activement à l'amélioration de leurs conditions de détention et au respect de leurs droits.
3. Favoriser les collaborations entre les différentes institutions et services impliqués dans le processus de réinsertion des mineurs privés de liberté au sein de leur milieu social.

La convention signée avec le Fonds concerne en particulier les activités suivantes, relevant essentiellement du droit à la participation des mineurs privés de liberté, ainsi que de leur réinsertion dans leur milieu social :

- La mise en œuvre d'un projet-pilote dans l'IPPJ de St-Servais (filles) visant à promouvoir la participation active des mineures sur base d'outils de recueil de la parole des jeunes. Il s'agit d'ateliers participatifs qui ont réuni éducateurs et jeunes filles avec deux intervenantes extérieures sur base de techniques d'expression et de communication (intelligence collective, théâtre, improvisation, écoute active, sociocratie). Ces ateliers ont donné naissance à un module de formation à destination des professionnels en vue de « stimuler la dynamique participative en IPPJ ».

- La conception, par les jeunes de l'IPPJ de Wauthier-Braine (garçons), d'un outil d'information adaptés aux enfants leur permettant de mieux comprendre quels sont leurs droits durant leur placement. A partir d'ateliers coanimés par un professionnel du rap et un dessinateur de BD, les jeunes ont retravaillé les règlements d'ordre intérieur existants afin de permettre une meilleure information/compréhension des droits des jeunes placés en IPPJ. Le résultat est la création d'une BD « filles » et une « garçons », testées avec les jeunes qui arrivent en IPPJ, avec le personnel des 2 IPPJ concernées et les directions des autres IPPJ (également distribuées aux sections ouvertes).



- Une bande-son a également été produite et est utilisée en complément de la BD pour présenter les personnes-clés pouvant être mobilisées par les jeunes (avocats, juges de la jeunesse, délégués SPJ, AGAJ, DGDE) ; il y a également des capsules thématiques sur le droit à la participation, le projet individuel et le manque d'intimité (textes écrits par les jeunes durant les ateliers et « slamés » par le rappeur professionnel). Ces outils seront utilisés par les jeunes,

qui reçoivent la bande dessinée et un lecteur MP3 dans leur kit d'arrivée en IPPJ.

- La création de groupes de travail composés des différents intervenants internes et externes (juges, avocats, directeurs d'IPPJ, travailleurs sociaux, éducateurs, AMO, maisons de jeunes, écoles, SAMIO (sections d'Accompagnement, de Mobilisation Intensifs et d'Observation), API (accompagnement post-institutionnel), etc.) impliqués dans le processus de réinsertion des mineurs privés de liberté et le renforcement de leur travail en réseau en vue d'une meilleure (ré)insertion sociale des mineurs. Deux journées d'analyse en groupe avec tous les intervenants concernés sur les questions de collaboration avec Abraham Franssen de l'Université St-Louis ; et le développement de protocoles de collaboration et le rapport des deux journées incluant des recommandations aux autorités belges compétentes.

- La production d'un manuel européen synthétisant les acquis du projet afin de pouvoir faire état de bonnes pratiques et de recommandations à l'attention de l'ensemble des acteurs concernés au niveau européen. Ce manuel, sous la forme de fiches pratiques, a été élaboré pour une meilleure transférabilité du projet et présente des exemples de pratiques innovantes dans différents pays européens. Il a été présenté le 26 novembre lors de la conférence finale du projet qui a réuni des professionnels de toute l'Europe au Comité économique et social européen. Il est aussi disponible sur le site de Children's rights behind bars : <http://www.childrens-rightsbehindbars.eu/outputs/crbb-2-0-outputs/eu-handbook>.



Le projet s'est achevé avec l'octroi d'un subside complémentaire par l'Administration Générale de l'Aide à la Jeunesse en vue d'organiser la formation « Stimuler la dynamique participative en IPPJ » en novembre et décembre 2018. Il s'agit d'une formation en faveur de deux membres du personnel de toutes les IPPJ, ainsi que d'un membre du centre communautaire pour mineurs dessaisis de Saint-Hubert. Ce subside octroyé par l'AGAJ montre l'intérêt que l'Administration manifeste à l'égard de l'outil développé et assure la pérennité de celui-ci.

Ce projet s'est achevé en décembre 2018.

## PREVENTION PRECOCE DE L'OBESITE DE L'ENFANT : POURQUOI J'AI FAIM ?

Le Fonds Houtman budgète en 2016 à hauteur de 50.000 € un appel à projets sur le thème « Prévention précoce de l'obésité de l'enfant ». Celui-ci est lancé en avril 2017 et, au 15 octobre 2017, 6 candidatures sont parvenues au Fonds.

C'est le projet « Pourquoi j'ai faim ? » de l'ASBL Aktina, qui a été retenu. Le travail démarre en mars 2018 avec pour objectif de sensibiliser les femmes enceintes et leur entourage aux modes de consommation actuels et au



marketing de masse, et de les réconcilier avec l'acte de manger, en mettant l'accent sur la convivialité et la transmission culturelle. Le moment de la grossesse étant propice aux changements, l'équipe d'Aktina souhaite aider les familles à retrouver des repères et un retour aux vraies sensations. Il s'agit d'un projet novateur qui « à travers la pleine conscience, l'écoute du corps, les sensations, les émotions et les valeurs, permettra à chaque participant d'être capable de se réguler dans un environnement « hostile » ».

Le projet se déroule à l'hôpital de Jolimont et à l'hôpital de Gosse-lies. Les femmes enceintes complètent un auto-questionnaire qui permet de mettre en évidence d'éventuels troubles alimentaires. Ensuite, celles qui le souhaitent peuvent s'inscrire aux modules proposés par Aktina. Il s'agit de 4 modules :

- Module 1 – sortir de la restriction, découvrir les sensations de la régulation.
- Module 2 – externalité (se mettre en attention plutôt que de faire attention !).
- Module 3 – émotivité (apprendre à ressentir nos émotions et le pouvoir des aliments pour diminuer nos tensions).
- Module 4 – alimentation durable et accessible (dévouer les pièges du marketing à travers l'écoute de son corps).

Un site internet [www.mangeursheureux.be](http://www.mangeursheureux.be) est également accessible. Ce projet est en cours jusqu'en mars 2021.

## PRISE EN CHARGE DES ENFANTS VICTIMES DE MALTRAITANCE SEXUELLE : SITE INTERNET WWW.MALTRAITANCESEXUELLEINFANTILE.BE

Pour rappel, le Fonds Houtman soutient, d'abord entre 2008 et 2011, une première recherche ayant pour objectif la réalisation d'un état des lieux des différentes voies d'accès aux structures de soin pour les enfants victimes de maltraitance sexuelle en Belgique francophone. Cette recherche, menée par une équipe interuniversitaire UCL (Cliniques Saint-Luc), ULB (CHU Saint-Pierre) et ULg (CHR La Citadelle), se clôture fin 2011, et le rapport final est remis au Fonds en janvier 2012.

### Sont interrogés lors de cet état des lieux :

- 1.999 médecins, parmi lesquels 1.668 généralistes, 134 pédiatres et 197 gynécologues ;
- 34 hôpitaux ;
- 14 équipes SOS Enfants.

Les résultats de ce premier travail important sont présentés dans les Cahiers n°13 du Fonds (voir <http://fondshoutman.be/cahiers>).

À la suite des constats issus de ce premier volet, le Fonds Houtman décide de budgéter 75.000 € complémentaires afin de travailler à l'élaboration d'un protocole commun pour l'accueil et la prise en charge des enfants victimes de **maltraitance sexuelle**. Une nouvelle recherche est lancée début 2014 (avec la chercheuse criminologue A. Dachy), visant précisément la mise en place de ce protocole commun.

**5 grands centres hospitaliers et 5 équipes SOS enfants ou services équivalents**, définis lors de la première recherche comme les plus importants au niveau du nombre de cas pris en charge, se portent **volontaires pour participer à la 2<sup>e</sup> recherche** :

- Les Cliniques universitaires Saint-Luc et l'équipe SOS Enfants-Famille UCL ;
- Le CHU Saint-Pierre et l'équipe SOS Enfants ULB ;
- La Clinique Notre-Dame de Grâce de Gosselies et l'APEP de Charleroi
- La Clinique de l'Espérance et l'équipe SOS Familles de Montegnée ;
- Le CHR de La Citadelle, la Cellule Maltraitance et l'équipe SOS Enfants de Liège.

Ces **5 binômes hôpitaux/équipes SOS** sont analysés, et des intervenants du **SAJ, du Parquet et des médecins légistes** sont également rencontrés en raison de leur implication dans le travail de prise en charge des enfants victimes de maltraitance sexuelle. Il s'agit ensuite de rassembler l'ensemble des informations, et de tenter de définir des « trajectoires de prise en charge » en fonction du lieu d'arrivée de l'enfant. Un retour des données observées est réalisé ensuite auprès des acteurs. Les résultats de cette partie ont été détaillés dans le **rapport 2014 du Fonds** et dans les **Cahiers n°22 du Fonds** (<http://fondshoutman.be/cahiers>).

En novembre 2015, des **recommandations** sont rédigées sur base des conclusions de la recherche menée par A. Dachy. Ces recommandations sont de deux ordres : une série de **recommandations pratico-pratiques**, élaborées sur base des différentes trajectoires de soins possibles et qui feront l'objet du site web, et des **recommandations plus générales**.

Les **recommandations pratiques** regroupent un ensemble de « bonnes pratiques » destinées à une meilleure cohérence dans la prise en charge des enfants victimes de maltraitance sexuelle en Fédération Wallonie-Bruxelles. La diversité des « portes d'entrée » pour ces enfants entraîne de multiples trajectoires de soins possibles. L'objectif de ces recomman-

datations est de proposer une trajectoire de soins « idéale », tout en tenant compte des réalités locales et des contraintes des différents services. L'accent est mis sur les aspects médicaux, psycho-sociaux et protectionnels de cette prise en charge, dans le meilleur intérêt de l'enfant.

Pour rendre ces informations facilement accessibles aux professionnels de terrain, principalement aux médecins hospitaliers et en ambulatoire, le Fonds Houtman décide, en collaboration avec le service SOS Enfants de l'ONE, de créer un **site internet**. Il s'agit d'un outil pratique destiné aux professionnels de terrain confrontés à des situations de maltraitance sexuelle chez l'enfant, afin qu'ils trouvent rapidement une information claire sur la meilleure prise en charge possible, ainsi que des informations de nature juridique et les coordonnées des services les mieux outillés.

Le site [www.maltraitancesexuelleinfantile.be](http://www.maltraitancesexuelleinfantile.be) est en ligne depuis 2017.

Les **recommandations globales** concernent quant à elles les différentes voies possibles de développement ultérieur. Elles comprennent le renforcement des conventions de collaboration entre les services hospitaliers et les services SOS Enfants, mais également des projets plus « idéalistes », comme la création d'une fonction de « conseiller maltraitance », ou de plusieurs centres d'expertise.

Outre les Cahiers 22, l'ensemble de ce travail a également été évoqué lors du colloque « L'enfant exposé aux violences intrafamiliales ou victime de maltraitance sexuelles », organisé par le Fonds en octobre 2017 (voir rapport 2017). Budget alloué à l'exploitation des résultats : 40.000 € (budget 2016).

## PARENTALITE ADOLESCENTE

L'appel à projets « Comment accompagner la parentalité adolescente ? » est lancé en 2015. Par cet appel, le Fonds Houtman souhaite promouvoir des attitudes d'accompagnement positif et en réseau envers les parents adolescents, afin d'éviter l'isolement social, de favoriser l'insertion (avec une attention particulière sur la poursuite de la formation scolaire et/ou professionnelle de la jeune mère) et de veiller au bon développement de l'enfant.

Parmi les 17 candidatures reçues, un projet est retenu : « Parentalité adolescente et scolarité : un ressort pour l'intervention médico-psycho-sociale », par la Faculté de Psychologie de l'Université de Liège, avec l'AMO Reliance et le Service Universitaire de Gynécologie-Obstétrique du CHR de La Citadelle. Ce travail a démarré en septembre 2016 et s'est clôturé en février 2018. Budget alloué : 20.000 € (budget 2014).

Les objectifs du projet sont :

- Le soutien aux jeunes mères par une intervention de groupe et une intervention personnelle ;



- L'amélioration de la parentalité ;
- L'accrochage scolaire ;
- Le développement d'un réseau social avec les services d'aide



Le recrutement des participantes s'est fait en pré et postnatal. Le groupe était constitué de jeunes filles enceintes et de jeunes mamans.

Un premier groupe de 6 jeunes filles (3 à 4 présentes simultanément) a démarré à l'automne 2016. Les 10 séances ont pu être menées à leur terme.

Des témoignages vidéo d'autres adolescentes ont permis de nourrir la réflexion, d'effectuer un travail d'identification des adolescentes enceintes par rapport à certaines situations, d'élargir leur horizon et de les ouvrir à d'autres alternatives. Chaque séance avait la même structure, toujours en deux temps : se connecter à sa propre histoire puis faire le rapport au groupe.

Les séances avaient pour thématiques : Rencontre autour du projet - Qui suis-je ? - La grossesse, un chemin pour devenir parent - L'école, mon enfant et moi - ONE, pour quoi ? Pour faire grandir mon enfant - Et maintenant ? Des relais ?

Un débriefing se faisait toujours avec les animatrices afin d'effectuer un ajustement des contenus aux préoccupations des jeunes filles, tout en maintenant un accompagnement cohérent. L'équipe a également utilisé les réseaux sociaux, pour garder le contact avec les jeunes filles. Un suivi longitudinal était prévu également.

Ce projet était une expérimentation devant permettre de valider la méthodologie. Un second groupe d'adolescentes enceintes et de jeunes mères devait voir le jour en 2017, mais n'a pas pu se concrétiser. Au travers du rapport final du projet, l'équipe a tenté de dégager un maximum d'enseignements à partir du 1er groupe. Elle a mis en évidence les difficultés et les freins rencontrés avec ce public d'adolescentes enceintes dans le cadre d'un travail de groupe

et les recommandations pour l'implémentation d'une telle intervention.

Les recommandations font suite à la partie évaluative de la recherche, basée sur l'analyse du contenu des séances, sur l'évaluation du dispositif groupal et sur les récits de jeunes mères faisant part de leur expérience d'une maternité précoce et de la gestion de la scolarité dans ce contexte.

Parmi ces recommandations, on retrouve :

- L'adhésion de la jeune mère par rapport à la démarche.
- Une intervention inscrite dans le tissu social.
- Des stratégies d'affiliation aux pairs et aux intervenants.
- La cohérence et la souplesse du programme proposé.
- Le focus sur le lien d'attachement et le réseau relationnel.
- La promotion d'un statut « mère adolescente » à l'école.
- La place des médias sociaux chez les adolescentes.

## DROIT SCOLAIRE

Ce thème est budgété en 2014 et 2015 et ouvert en 2015 (budget global : 49.875 €). Au terme de la sélection, **deux projets** sont financés, pour la réalisation de deux outils concrets :

- Celui de la Faculté de Droit de l'Université de Namur : « **Mes droits au bahut, application mobile innovante** ». Les objectifs de ce travail – et de la création de cette application mobile – sont les suivants :
  - Répondre de manière simple à des questions parfois complexes en matière de droit scolaire.
  - Présenter des solutions concrètes et pratiques.
  - Donner la priorité, dans la conception de l'accès à l'information, aux jeunes en difficultés scolaires ou défavorisés socialement.
  - Indirectement, promouvoir les droits de l'enfant dans leur ensemble et faire apparaître leur interdépendance, tant aux yeux des enfants eux-mêmes qu'aux yeux des parents, des éducateurs ou des adultes en général.

L'application « **Mes droits au bahut** » développée par le CSLabs avec l'Université de Namur, est disponible depuis fin 2018 sur Google Play Store (pour Android) : [https://play.google.com/store/apps/details?id=be.cslabs.deborsu.projetdroit&fbclid=IwAR0FjNt55f5AlkC-pSnefula\\_Xvmv68y0L-hivGZc7U3B5ehL\\_htJUtlFrwA](https://play.google.com/store/apps/details?id=be.cslabs.deborsu.projetdroit&fbclid=IwAR0FjNt55f5AlkC-pSnefula_Xvmv68y0L-hivGZc7U3B5ehL_htJUtlFrwA). Une belle avancée pour les jeunes (application gratuite et consultable hors ligne une fois téléchargée), et un bel aboutissement, qui complète aussi le site créé par l'ASBL Bouillon de Cultures.

- Celui de l'ASBL Bouillon de Cultures : « **Développement d'un site web sur le droit scolaire à l'usage des jeunes** ». Il s'agit ici de :
  - Créer un site web interactif et dynamique à l'utilisation des jeunes afin de contribuer à l'égalité des chances et à la lutte contre les discriminations à l'école. Adresse du site : [www.droitscolaire.be](http://www.droitscolaire.be).
  - Atteindre le plus grand nombre de jeunes issus de différents milieux et de différentes origines.



- Offrir une information intégrale et complète sur le droit scolaire en faveur des jeunes.
- Favoriser l'émancipation et l'autonomie des jeunes dans leurs choix libres et responsables en ce qui concerne l'orientation professionnelle, l'orientation académique et le choix de l'école.
- Soutenir les actions des jeunes et augmenter leur estime de soi.
- Stimuler le sens critique des utilisateurs du site web.
- Encourager la prise de parole des jeunes et leur libre expression.

Ces deux projets sont terminés. Les outils (le site web [www.droitscolaire.be](http://www.droitscolaire.be) et l'application mobile « Mes droits au bahut ») ont fait l'objet d'une large diffusion, notamment via les Cahiers du Fonds (n°24).

## SOUTIEN A LA PARENTALITE : COLLABORATION AVEC L'ONE POUR L'ELABORATION ET LA DIFFUSION D'UN REFERENTIEL

Le Fonds Houtman avait budgété pour ce thème 140.000 €, en 2007 déjà.

Le travail d'élaboration du référentiel, réalisé par l'ONE en partenariat avec la Direction générale de l'aide à la jeunesse et le Délégué général aux droits de l'enfant, est aujourd'hui terminé. Le document « *Pour un accompagnement réfléchi des familles – Un référentiel de soutien à la parentalité* » est disponible depuis plusieurs années.



Sa diffusion/son implémentation se poursuit dans les différents secteurs concernés : accompagnement, accueil, médecins ONE, aide à la jeunesse, enseignement, centres PMS... Pour certains secteurs, une évaluation de cette implémentation a déjà été réalisée.

Les formations croisées ONE/Aide à la Jeunesse autour du référentiel ont pris fin en décembre 2017, après un cycle de

deux ans. Les deux secteurs réfléchissent à une nouvelle configuration afin de faire vivre le protocole de collaboration.

La rédaction de documents « satellites » autour du référentiel est toujours en cours. Le satellite « *Le soutien à la parentalité dans les lieux d'accueil* » est aujourd'hui disponible. La contribution « *Pour un accompagnement des familles en situation de vulnérabilités psycho-sociales* » le sera bientôt également. Celle-ci se base d'ailleurs sur différents projets soutenus par le Fonds dans le cadre de la thématique « Lutte contre la pauvreté ».



L'ensemble des publications relatives à cette thématique se trouvent en ligne sur cette page : <https://www.one.be/professionnel/soutien-a-la-parentalite/?L=0>

L'accord de collaboration signé avec le Fonds Houtman (qui s'étend jusqu'en 2022) prévoit également l'organisation de temps d'échanges entre professionnels sur le soutien à la parentalité (échanges transversaux et intersectoriels), et l'appel à des experts, tant scientifiques que méthodologiques, pour des sollicitations ponctuelles (relecture, écriture, supervision, animation de rencontres, conférences, etc.). Un projet innovant autour de la place et de l'implication des (futurs) papas sera aussi mis en œuvre et l'équipe va également implémenter/diffuser dans les mois qui viennent la contribution « *Pour un accompagnement des familles en situation de vulnérabilités psychosociales* ».

Pour plus de renseignements : [Secretariat.DRD@one.be](mailto:Secretariat.DRD@one.be).



# LES AIDES PONCTUELLES ACCORDEES EN 2018

---

En 2018, le Fonds renouvelle son action pour l'achat de cadeaux de fin d'année (jouets, livres, etc.) ou l'organisation d'activités culturelles ou ludiques en faveur d'enfants en difficulté en Fédération Wallonie-Bruxelles, en ciblant particulièrement (mais non exclusivement) les familles avec enfants mineurs en séjour précaire et/ou irrégulier et les mineurs étrangers non accompagnés.

Le Fonds Houtman soutient en 2018 16 institutions pour un montant total de 9000 €. 1000 enfants sont concernés au total.

Les institutions soutenues sont les suivantes : le Centre Croix-Rouge « L'Amblève » (Aywaille), le Centre Croix-Rouge « Chantecler » (Viroinval), le Centre Croix-Rouge « La Trientale » (Banneux), le Centre Croix-Rouge « Le Relais du Monde » (Natoye), le Centre Henri Dunant (Hotton), le Centre d'accueil « Couleurs du monde » (Rendeux), le Centre Croix-Rouge ADA d'Uccle, le Centre Croix-Rouge ADA de Jette, le Centre Croix-Rouge ADA de Liège, le Centre Croix-Rouge « Le Mérisier » (Fraispoint), le Centre Croix-Rouge « Bocq » (Yvoir), le Centre Croix-Rouge « Pierre Bleue » (Yvoir), le Centre Croix-Rouge « L'envol » (Bierset), le Collectif contre les violences familiales et l'exclusion, Cap Migrants (Liège) et l'ASBL Espoir (Molenbeek) .

Au Centre Henri Dunant, le Fonds a permis l'achat de bottes pour les enfants du centre car celui-ci est situé en pleine forêt, où le terrain est humide et boueux en hiver. Cela permet ainsi aux enfants de profiter du grand air en toutes saisons !



# LES CAHIERS DU FONDS HOUTMAN EN 2018

Deux numéros des *Cahiers du Fonds Houtman* paraissent en 2018 : le 24 sur le thème du droit scolaire et le 25 sur le thème « Enfances et cultures », en lien avec le colloque du 21 février 2019. Voir aussi : <http://fondshoutman.be/cahiers/>.



## CONTACTS

Pour contacter le Fonds Houtman :

**Adresse courrier :**  
Chaussée de Charleroi 95  
1060 Bruxelles

**Adresse bureaux :**  
Avenue de la Toison d'Or 60C – 1<sup>er</sup> étage  
1060 Bruxelles

**Téléphone :** 02 543 11 71

**Mail général :**  
[info@fondshoutman.be](mailto:info@fondshoutman.be)

**Sites Internet :**  
[www.fondshoutman.be](http://www.fondshoutman.be) et [www.fondshoutman.be/cahiers](http://www.fondshoutman.be/cahiers)

**Et pour nous joindre individuellement :**  
Docteur Marie-Christine Mauroy, Administratrice Générale :  
02 543 11 73 ou [mcmauroy@fondshoutman.be](mailto:mcmauroy@fondshoutman.be)

Christelle Bornauw, Attachée à la Communication :  
02 543 11 76 ou [cbornauw@fondshoutman.be](mailto:cbornauw@fondshoutman.be)

Emmanuelle Vermynen, Attachée à la Communication :  
02 543 11 72 ou [evermylen@fondshoutman.be](mailto:evermylen@fondshoutman.be)

Micheline Tistaert, Première Assistante :  
02 543 11 71 ou [mtistaert@fondshoutman.be](mailto:mtistaert@fondshoutman.be)



